



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-40

ASSAINISSEMENT

24 - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ - Rue Gué Malaye - (Opération n° 486 B) - Demande de subvention

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

ASSAINISSEMENT

24 - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ - Rue Gué Malaye - (Opération n° 486 B) - Demande de subvention

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'entretien des réseaux, des inspections télévisées ont été réalisées en mars 2014 dans le collecteur d'eaux usées intercommunal de diamètre 200 millimètres, situé chemin des bassins, chemin vicinal ordinaire n° 2 de VÉMARS, Rue Jeanne d'Arc et Rue Gué Malaye entre VÉMARS et SAINT-WITZ.

L'analyse de ces inspections met en évidence que les collecteurs d'eaux usées présentent des défauts tels que des fissures, plusieurs déplacements d'assemblage, pénétration de racines et plusieurs déformations.

Le SIAH envisage de réhabiliter ce collecteur d'eaux usées actuel sur une longueur de 2346 mètres linéaires entre les regards Usw30 et Uvm20. Ce dossier est décomposé en 2 lots, le lot n° 1 concerne les travaux de comblement et la pose du collecteur d'eaux usées intercommunal de diamètre 200 millimètres sur 59 mètres linéaires ainsi que la remise en état de deux regards enterrés, et lot n° 2 pour les travaux de réhabilitation par l'intérieur par chemisage continu sur 1148 mètres linéaires.

Le montant total des travaux estimé est de 370 000 € HT.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Marie-Claude CALAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le programme de travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de VÉMARS et SAINT-WITZ, relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ – Rue Gué Malaye,

Vu le projet de financement pour la réalisation de l'opération d'investissement entre le SIAH et les communes, opération estimée à 370 000 € HT,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en vue du financement de cette réhabilitation,

ASSAINISSEMENT

24 - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ - Rue Gué Malaye - (Opération n° 486 B) - Demande de subvention

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VEMARS et SAINT-WITZ – Rue Gué Malaye – (Opération n° 486 B)!**
- 2- Prend acte que le montant total des travaux estimé est de 370 000 € HT!**
- 3- Prend acte que les crédits seront inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, lorsque les subventions seront notifiées!**
- 4- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention!**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-40-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.